web : cgt-ardennes.fr
mail : cgt@cd08.fr

Carrière

Catégorie C : Derniers de Cordée

#Rémunération #Action #CD08



Cette année les agents des collèges se verrons attribués un nombre de proposition d'avancement de grade moitié moins que leur collègue pourtant moins nombreux !!!!

Les agents des collèges se sont-ils fait saquer ?

A l'ordre du jour du dernier Comité Technique était inscrit en point 4, les ratios d'avancement de grade.

Depuis sa mise en place, les ratios d'avancement de grade sont toujours sujet à discutions. On nous promet tous les ans des efforts et cette année, le président a fait un effort, un petit effort, un très petit effort !

De toutes les catégories C, les agents des collèges (ATTEE) sont les plus nombreux, les plus représentatifs dans cette catégorie. Ils font partis des métiers les plus pénibles, les plus usants de la collectivité, avec des moyens matériels et des locaux qui sont différents d'un établissement à l'autre.

Les ATTEE étaient déjà l'enfant pauvre de l'Education Nationale, depuis la décentralisation, ils sont devenus l'enfant pauvre du Conseil Départemental des Ardennes.

Cette année, **toutes les catégories C** se sont vues augmenter leurs ratios (avancement de grade) alors que celui des ATTEE a été diminué !

Pourquoi ??

Peut-être parce que cette image d'enfant pauvre leur colle à la peau !

Peut-être parce que le directeur du service éducation ou son chef de secteur, ont trop à faire avec la carte scolaire (imaginez l'angoisse) plutôt que de mettre en avant la qualité de service de ces agents, au bénéfice des enfants et des enseignants ardennais.

Peut-être parce que les coordinateurs n'ont plus le temps nécessaire de venir à la rencontre des agents, ne faisant plus remonter les vraies informations du terrain mais plutôt celle de leur ordinateur (civitas).

Ou peut-être encore le statut particulier de la double hiérarchie qui ne permet pas de nous valoriser directement auprès de notre employeur. Le directeur du service éducation dit que nous sommes tous des supers agents à en croire la hiérarchie fonctionnelle.

Même si la DRH a une explication qui ne nous convient pas, les chiffres parlent d'eux même !

Sur **126 agents** remplissant les conditions statutaires pour passer au grade d'adjoint principal de 1ère classe, seul **6 agents** sont proposés !

Sur **68 agents** remplissant les conditions statutaires pour passer au grade d'adjoint principal de 2ème classe, seul **6 agents** sont proposés !

A comparer aux autres filières de la même catégorie, les ratios d'avancement de grade se sont toujours plus ou moins alignés, malgré cependant un nombre d'agent plus important chez les ATTEE.

Cette année les agents des collèges se verrons attribués un nombre de proposition d'avancement de grade moitié moins que leur collègue pourtant moins nombreux !!!!

La CGT est la seule organisation syndicale à avoir voté contre cette injustice !